Charte du Comité étudiant du RCMS

Mission

Le Comité étudiant accompagne les membres étudiant·e·s du Regroupement interuniversitaire de recherche et création • musiques et sociétés (RCMS) pendant leur période d'adhésion au regroupement.

Vision

Le Comité étudiant du RCMS souhaite créer un réseau de partage des savoirs favorisant l'émergence de projets stimulants et professionnalisants dans un climat collaboratif.

Principes directeurs (FOD)

Faciliter l'intégration des étudiant·e·s au sein du RCMS.

Outiller les étudiant·e·s dans la compréhension des structures universitaires et des opportunités de rayonnement.

Défendre les intérêts des étudiant·e·s auprès du Conseil d'administration du RCMS.

Axes d'action

Nos principes directeurs dirigent nos **cinq** axes d'action :

- **Financement** : nous recherchons et proposons des opportunités de financement pour nos membres étudiant·e·s ;
- **Réseautage** : nous créons des opportunités de réseautage entre les étudiant·e·s et les chercheur·euse·s au sein du RCMS ;
- **Visibilité** : nous cherchons à donner de la visibilité aux projets de nos membres étudiant·e·s dans le domaine de la recherche universitaire, notamment par la mise à jour régulière d'une vitrine en ligne consacrée aux membres étudiant.e.s ;
- **Pratique** : nous offrons aux membres étudiant·e·s du RCMS l'occasion de pratiquer leurs compétences de communication, de synthèse et de rédaction en vue de favoriser le développement de carrière en recherche et recherche-création ;

- **Ressources** : nous cherchons à offrir du support matériel et immatériel aux membres étudiant·e·s du RCMS.

Activités annuelles

- Journée d'accueil des membres étudiant·e·s

Organisée en début d'année académique afin de fédérer les membres étudiant·e·s et mieux visibiliser le Comité étudiant ainsi que le RCMS au sein de la communauté étudiante. Cette journée a lieu avant l'Assemblée générale annuelle du comité étudiant.

- Assemblée générale annuelle

Organisée par le Comité exécutif. Le quorum est de 5% de la totalité des membres étudiant·e·s du RCMS. L'AGA doit être tenue au plus tard le 1er octobre de chaque année universitaire.

- Représentation au CA

Représentation par un·e membre du Comité exécutif. Le Comité exécutif a le mandat de défendre les intérêts des membres étudiant·e·s auprès du Conseil d'administration du RCMS.

- CCOB-COBS

Organisé par le comité exécutif (et les volontaires 😊). Collaboration avec les centres étudiants du BRAMS et du CIRMMT pour organiser le colloque étudiant CIRMMT-OICRM[1]-BRAMS (CCOB) / CIRMMT-OICRM-BRAMS Student Symposium (COBS). Chaque centre s'engage à accueillir le colloque à tour de rôle. Les membres étudiant·e·s récipiendaires de bourses doivent présenter au CCOB-COBS au moins une fois au cours de leur scolarité.

- Programmes de bourses destinés aux membres étudiant·e·s
  - Programme de financement d'évènements ou de projets de diffusion du Comité étudiant RCMS ;
  - Programme de financement d'initiatives audacieuses et novatrices du Comité étudiant RCMS ;

Organisés par le Comité exécutif, selon le budget du RCMS. Pour bénéficier des bourses et programmes de financement du RCMS, les candidat·e·s doivent être membres étudiant·e·s du RCMS.

Comment être membre étudiant·e du RCMS ?

[1] De l'ancien nom du RCMS, soit l'Observatoire interdisciplinaire de création et de recherche en musique (OICRM).

Il y a deux conditions à remplir pour devenir membre étudiant·e du RCMS :

1. Avoir un contrat d'auxiliariat dirigé par un·e professeur·e membre du RCMS ET/OU être dirigé·e aux cycles supérieurs par un·e professeur·e membre du RCMS.
2. Signifier au Comité étudiant ton intérêt à t'engager au sein du réseau étudiant du RCMS. Pour signifier ton intérêt, il faut remplir ce formulaire d'adhésion aux dates limites indiquées ;
3. Recevoir une approbation de ta demande d'adhésion par le Comité scientifique du RCMS.

Comment intégrer le comité exécutif du Comité étudiant de l'RCMS ?

Pour intégrer le Comité exécutif, il faut se présenter à l'Assemblée générale (AG) en début d'année académique et témoigner de sa volonté à en faire partie en remplissant le formulaire d'adhésion. Pour intégrer le Comité exécutif, il faut remplir la condition d'être membre étudiant·e et passer le vote (50% +1) de l'assemblée présente, dans le cas où un vote est demandé. Un mandat au sein du Comité exécutif dure deux ans, avec possibilité de renouveler deux fois.

Le Comité exécutif doit être composé au minimum de trois membres étudiant·e·s pour fonctionner. Si cette condition n'est pas remplie, un appel à candidatures doit être à nouveau conduit par le comité en place au cours de l'année universitaire précédente. La représentation de tous les centres est fortement encouragée afin de constituer une diversité au sein du comité exécutif. L'élection d'une personne pour occuper un poste vacant par intérim est également possible.

Nonobstant le nombre minimal de membres étudiant·e·s attendu et dans le cas où les tentatives de recherche pour compléter ce nombre minimal n'ont pas pu remplir le critère de diversité institutionnelle, le comité exécutif peut déroger à ces dispositions afin d'effectuer son mandat.

Dispositions financières

Le Comité exécutif dispose d'un budget déterminé chaque année et à demander au RCMS selon ses dispositions financières.

Entrée en vigueur

Ce document a été adopté le 16 octobre 2025 au cours de l'Assemblée générale annuelle.